



Le 3 mars 2022, Tours

150 000€

Action de soutien et de solidarité du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en faveur du peuple ukrainien

Face aux conséquences tragiques de l'agression russe, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont très importants et vont s'inscrire dans la durée.

Avec une grande partie de la communauté internationale, la France est mobilisée aux côtés du peuple ukrainien : l'Etat et à ses côtés les collectivités locales – Régions, Départements, Communes et Intercommunalités, ainsi que de nombreux organismes, entreprises et associations.

Lors de la prochaine session budgétaire du 25 mars, **150 000 € seront attribués à 3 grandes actions de solidarité** qui s'inscrivent dans les dispositifs nationaux mis en place avec l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Etat, lesquels donnent de solides garanties d'acheminement à la population ukrainienne.

Ce montant et ses modalités ont recueilli l'accord de toutes les sensibilités politiques de l'Assemblée départementale :

- 1) **50 000 € seront versés à l'antenne départementale de la Protection Civile** dans le cadre de l'action conjointe de la Protection Civile et de l'AMF, mise en œuvre dans notre département.

Suite aux très nombreuses demandes des maires, l'Association des Maires d'Indre-et-Loire a mis en place un partenariat avec l'antenne départementale de la Protection Civile pour assurer un soutien logistique aux dons que les Communes ou les administrés souhaiteraient proposer pour venir en aide au peuple ukrainien. Le Conseil départemental et les services de l'Etat sont également investis pour assurer l'efficacité de ce partenariat.

A cet effet, le Conseil départemental a mis à disposition de la Protection Civile et de l'AMIL un entrepôt sécurisé de 230 m² à Parçay-Meslay, 2 rue de l'Aviation, près de la Maison des Sports pour les dons des communes, dont l'AMIL a adressé aux maires la liste des matériels d'urgence établie par la Protection Civile.

- 2) **50 000 € seront versés à la Croix Rouge** pour son action en faveur de l'Ukraine relayée par l'Assemblée des Départements de France.

Sur place, dans un contexte d'évolution rapide des besoins, la Croix-Rouge est actuellement l'un des seuls acteurs capables de fournir une aide humanitaire à si grande échelle. La priorité est de répondre le plus précisément possible aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine.

Pour ce faire, du fait des contraintes logistiques, des besoins spécifiques et d'un contexte d'intervention difficile, la Croix-Rouge privilégie dans un premier temps les fonds financiers pour permettre de :

- Soutenir les actions du Comité International de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge ukrainienne dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permet,
- Aider les Sociétés nationales des pays voisins, en lien avec la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui accueillent et aident les réfugiés qui quittent l'Ukraine,
- Développer des actions spécifiques en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain.

3) 50 000 € seront versés au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Par ailleurs, le Département, propriétaire du Château de Saché, a décidé de le pavoiser à l'extérieur et à l'intérieur aux couleurs de l'Ukraine durant toute la saison 2022. Le musée Balzac – Château de Saché exprimera ainsi sa solidarité envers la population ukrainienne, en rappelant également dans ses présentations littéraires, les liens particuliers qu'Honoré de Balzac a tissés en son temps avec l'Ukraine.

Contact presse :

Romain MIMAULT-RABOUTET – Directeur de cabinet / rmimaultraboutet@departement-touraine.fr / touraine.fr /